

# AVIS PUBLIC

## LOCATION COURT TERME – INVITATION AUX ACTIVITÉS CITOYENNES CONCERNANT LES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, de l'ajout d'une nouvelle activité de participation publique ainsi que d'un rappel des activités restantes pour les modifications réglementaires concernant la location à court terme sur tout le territoire de Dunham, soit les projets des règlements suivants adoptés le 1<sup>er</sup> avril 2025 par le conseil municipal :

- Règlement n° 511-25 modifiant le Règlement de zonage n° 382-19 afin d'encadrer la location à court terme ;
  - Règlement n° 514-25 modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats no. 388-19 afin de modifier les critères quant aux demandes de location à court terme ;
  - Règlement n° 516-25 sur les usages conditionnels.
1. Une **assemblée publique de consultation** quant aux règlements a été tenue le **22 avril 2025 à 18 h 00** dans la salle du conseil.
  2. Un **atelier de participation** en présentiel sera tenu le **30 avril 2025 à 18 h 00** dans la salle du conseil au 3777, rue Principale, Dunham (Québec) JOE 1M0. Lors de cette activité, des informations sommaires au sujet des projets de règlements actuels seront présentées et les participants seront invités à identifier les avantages et les inconvénients de certaines propositions ainsi que des pistes de solution.
  3. Une **consultation écrite** a lieu du **4 avril 2025 au 1<sup>er</sup> mai 2025**. Les commentaires, suggestions et observations peuvent être transmis par courriel au [greffe@ville.dunham.qc.ca](mailto:greffe@ville.dunham.qc.ca) ou par écrit au 3777, rue Principale, Dunham (Québec), JOE 1M0 quant aux projets de règlements proposés ou à certains éléments connexes à la location court terme.
  4. **AJOUT** - Un **dîner virtuel de type question-réponse** par les citoyens au service de l'urbanisme concernant la location à court terme est organisé le **vendredi 2 mai 2025 de midi à 13h00**. Les personnes intéressées doivent s'inscrire au [urba@ville.dunham.qc.ca](mailto:urba@ville.dunham.qc.ca) ou en composant le 450-295-2418 poste 0 pour obtenir le lien vers la réunion virtuelle.

À la suite de ces activités, un rapport de rétroaction sera produit au conseil municipal avec des recommandations pour améliorer ou bonifier les projets de règlement en fonction des interactions et préoccupations perçues dans le cadre des activités.

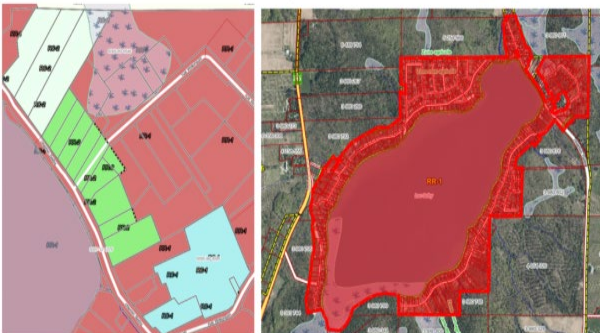
## INFORMATIONS GÉNÉRALES - LOCATION À COURT TERME

Les projets de règlement ainsi que des informations additionnelles sur les projets de règlement peuvent être obtenues à l'hôtel de ville au 3777, rue Principale, Dunham (Québec) ou dans le site Internet de la Ville, dans l'onglet « Ville » (sous onglet « Projets et consultations ») : [Modification réglementaire pour encadrer la location à court terme | Ville de Dunham](#)

Les zones concernées dans le règlement de zonage actuellement en vigueur sont CR-2, RR-1, RR-2 et RC-2. Pour les résidences principales, c'est sur tout le territoire en vertu de la *Loi sur l'hébergement touristique*. Toutefois, dans la nouvelle réglementation proposée, la location à court terme en résidence autre que principale est interdite sauf pour les exceptions prévues au nouveau Règlement n° 516-25 sur les usages conditionnels. Actuellement le projet de règlement n° 516-25, vise les zones RC-1, RC-2, RR-1, RR-2, CR-1, CR-2, CR-3, CR-4 illustrées ci-dessous à titre indicatif :

### ZONES VISÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENT À L'ÉTUDE

Zones RC-1, RC-2, RR-1 et RR-2, correspondant aux zones autour du lac Selby



### ZONES VISÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENT À L'ÉTUDE

Zones CR-1, CR-2, CR-3 et CR-4, correspondant aux zones du périmètre urbain du village, dans la zone multifonctionnelle



FAIT A DUNHAM, CE 23<sup>E</sup> JOUR D'AVRIL 2025.

(signé)

Jessica Tanguay,  
Greffière